



ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE NORD de la PICARDIE
Membre affilié à la Société Centrale Canine

EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.
(Fédération agréée par le Ministère de l'Agriculture - Arrêté du 22 mai 1969)

TOUTES RACES



AMIENS

Dans le cadre du salon "Chasse, pêche, cheval"
Parc des Expositions et des Congrès - Avenue de l'Hippodrome
Samedi 2 et Dimanche 3 Mars 2019

1^{re} clôture des engagements le 19 janvier 2019

A partir du 20 janvier et jusqu'au 16 février 2019 (date de réception) :

ENGAGEMENT MAJORÉ



DÉSIGNATION DU MEILLEUR CHIEN DE RACE, DE GROUPE ET DE L'EXPOSITION,
DU MEILLEUR JEUNE CHIEN, CHAMPION, PUPPY, BABY, VÉTÉRAN
DE LA MEILLEURE PAIRE ET DU MEILLEUR COUPLE, DE LA MEILLEURE MEUTE
ET DU MEILLEUR LOT D'AFFIXE ET LOT REPRODUCTEUR.

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR

Avec récompenses au meilleur de groupe et meilleur de l'exposition. Coupes aux C.A.C.S., R.C.A.C.S.,
aux 1^{er}, 2^e classe Jeune (minimum TB), aux 1^{er}, 2^e classe intermédiaire, ouverte, travail, champion, vétérans (qualifiés Exc.)
à chaque lot d'affixe, lot de reproducteur et à chaque meute. Prix non cumulables.



JURY PRESSENTI

SAMEDI 2 MARS

2^e GROUPE

Pinscher, Schnauzer, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff
Bulldog Anglais M. LASSELIN
Dogue Argentin, Shar Pei, Mâtin de Naples, Saint Bernard,
Dogue du Tibet..... M. JOUANCHICOT
Spéciale Cane Corso, Mâtin de l'Entlejo, Mâtin Espagnol..... **Mme FAUREZ**
Terre Neuve, Bouviers Suisses..... Mme TOMPOUSKY
Dogue Allemand, Dobermann, Boxer, Autres races du groupe M. BARENNE

4^e GROUPE

Teckel M. JOUANCHICOT

5^e GROUPE

Spitz Allemand, Spitz Italien, Akita Inu, Chien Nu du Mexique,
Chien Nu du Pérou..... M. BARENNE
Chow Chow, Eurasier M. ARNOULT
Samoyède, Husky de Sibérie, Autres races du groupe M. LENEUF

6^e GROUPE

Basset Hound, Saint Hubert..... Mme BOTTUSSI JOCQUEL
Spéciale Dalmatien, Beagle **M. BARENNE**
Autres races du groupe..... M. JOUANCHICOT

9^e GROUPE

Coton de Tulear..... Mme FAUREZ
Caniche, Chien du Tibet (Lhasa Apso, Epagneul Tibétain, Shi Tzu, Terrier Tibétain)
Epagneul Nain Continental, Petit chien russe..... M. ARNOULT
Chien Nu de Chine, Chihuahua M. LENEUF
Cavalier King Charles, King Charles..... M. JOUANCHICOT
Bouledogue Français, Autres races du groupe Mme BOTTUSSI JOCQUEL

La liste des Juges peut être modifiée suivant le nombre
de chiens engagés et les indisponibilités des Juges.

DIMANCHE 3 MARS

1^{er} GROUPE

Chien Loup Tchèque, Berger de Beauce, Berger de Brie,
Berger Picard, Berger des Pyrénées, Colley Barbu M. LASSELIN
Colley, Berger Australien, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes M. LENEUF
Berger Belge, Berger Allemand, Shetland M. BARENNE
Schipperke, Autres races du groupe..... M. THEVENON

3^e GROUPE

Spéciale Jack Russell Terrier, Parson Russell Terrier,
Fox Terrier, Cairn Terrier, West Highland White Terrier,
Staffordshire Bull Terrier **M. TRICQUENEAUX**
Kerry Blue Terrier M. BARENNE
Airedale Terrier, Staffordshire Terrier Américain,
Yorkshire Terrier, Autres races du Groupe M. CALLOC'H

7^e GROUPE

Spéciale Epagneul Breton,
Epagneuls Picard, Bleu de Picardie, de Pont-Audemer,
Braque Allemand, Epagneul Français..... **M. BOUEE**
Braque Hongrois Mme FAUQUEMBERT
Spéciale Barbu Tchèque, Spéciale Epagneul de Saint-Usuge,
Setter Anglais, Irlandais, Autres races du groupe **Mme ROCHEBEUF**

8^e GROUPE

Retrievers (Chesapeake Bay, Curly Coated, Flat Coated, Golden, Labrador,
Nova Scotia Duck Tolling), Barbet, Chien d'eau M. FACQ
Spéciale Spaniels (English Cocker Spaniel, English Springer Spaniel,
American Cocker Spaniel, Welsh Springer Spaniel, Clumber Spaniel,
Field Spaniel, Irish Water Spaniel, Sussex Spaniel) M. LE ROUEIL
Autres races du groupe..... M. BARENNE

10^e GROUPE

Lévrier Afghan M. BARENNE
Whippet, Autres races du groupe M. LENEUF

Les engagements non accompagnés de leur règlement
seront systématiquement refusés

IBAN : FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 - Code Bank : AGRIFRPP887
Joindre obligatoirement une copie du virement avec la feuille d'inscription

DEBUT DES JUGEMENTS : 9h30

ENTREE FORMELLEMENT INTERDITE AUX CHIENS
NON ENGAGÉS A L'EXPOSITION.

SEANCE DE CONFIRMATIONS POUR LES CHIENS NON EXPOSES

Vendredi 1^{er} Mars de 14h30 à 17h

demander l'imprimé spécial au secrétariat de l'ACTNP tél : 03.22.43.43.84.

Il est possible de s'inscrire directement sur place le jour même au secrétariat de l'exposition

L'engagement possible
par Internet
https://cedia.fr

Paieement par carte bancaire sécurisée

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus et la toux du chénil.

**LE CERTIFICAT ANTI-RABIQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CHIENS DE 2^e CATÉGORIE OU/ET PROVENANT DE L'ÉTRANGER
INSCRITS A L'EXPOSITION OU A LA SEANCE DE CONFIRMATION**

EXTRAITS DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

L'exposition, date et lieu précisés sur la feuille d'engagement, sera ouverte au public de 8h30 à 16h30.

ARRIVEE ET JUGEMENT

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Les catalogues sont à prendre aux entrées, tous les chiens du département infesté devront être vaccinés contre la rage.

LOGEMENT

Les chiens seront logés dans des cages qui ont été réservées par les exposants. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera selon le règlement propre de l'exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le jour de la clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chaire)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens nécessaires au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres présentés pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et varié, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement (voir au recto) à l'ordre de l'ACTNP par mandat-lettre ou un titre de paiement. Pour les étrangers, règlement par mandat international.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements par courrier est fixée au 16 Février 2019 (1^{re} clôture au 19 janvier, avec majoration des tarifs). Tout engagement parvenu après la date de clôture (date de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge détaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le

Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent», le (la) Meilleur champion ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

| Age minimum exigé pour la confirmation : 12 mois sauf | |
|--|---------|
| Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres | 15 mois |
| Gr 2 : Schmauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois | 15 mois |
| Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland | 15 mois |
| Gr 6 : Rhodesian Ridgeback | 15 mois |
| Gr 8 : Retrievers | 15 mois |
| Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais | 10 mois |
| Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski | 15 mois |

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution équivalente à trois fois le prix pour l'engagement du 1^{er} chien de la manifestation, caution qui restera acquise à l'organisateur si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE NORD de la PICARDIE

Affilié à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

EXPOSITION CANINE NATIONALE - AMIENS

Samedi 2 et Dimanche 3 Mars 2019



Région
Hauts-de-France

Demande de participation (un chien par feuille)
Photocopies recto-verso acceptées

Remplissez soigneusement cette feuille recto-verso, et envoyez-la immédiatement à l'ACT Nord de la Picardie, 73 rue René et Marcelle Sobo – 80000 AMIENS (☎ : 03.22.43.43.84) en joignant le montant de votre (vos) engagement(s), soit par mandat-lettre, soit par chèque bancaire ou postal. Pour les étrangers, règlement par mandat international ou euro-chèque IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 Code BIC AGRIFRPP887 **(la copie du règlement doit impérativement accompagner la feuille d'engagement).**

Tout engagement non accompagné de son règlement sera systématiquement refusé.

Dans tous les cas, remplissez soigneusement le volet ci-dessous en majuscules d'imprimerie ou machine à écrire, ce texte sera inséré dans le catalogue. Tous les renseignements demandés doivent être notés faute de quoi l'engagement ne pourra être pris en compte.

Votre carte d'exposant sera envoyée au plus tard 10 jours avant l'exposition.

2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS : 19 Janvier 2019 (cachet de la poste) et 16 Février 2019, tarifs majorés (date de réception)

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

Classe d'engagement (voir définition et âges dans le règlement) :

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétérain
Ne Concourant pas Meute Lot d'Affixe Lot de reproducteur Couple Paire

TAILLE, COULEUR, POIL ET POIDS : précisions indispensables pour certaines races. Voir au verso

DROIT D'ENTREE AU CONCOURS

(donnant droit au catalogue). Un engagement donne droit à une entrée gratuite par chien. 3 entrées gratuites maximum au delà de 3 chiens.

| | jusqu'au 19 janvier | du 20 janvier au 16 février | Sommes adressées |
|---|---------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| 1 ^{er} et 2 ^e chien (chacun) | 35 € | 40 € | |
| A partir du 3 ^e chien (chacun) | 32 € | 36 € | |
| Puppy, Baby, Vétérain* | 27 € | 30 € | |
| Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés | 20 € | 20 € | |
| Meute avec 6 chiens en individuelle | 100 € | 100 € | |
| Lot d'Affixe | 10 € | 10 € | |
| Lot de Reproducteur | 10 € | 10 € | |
| Jeune présentateur | 8 € | 8 € | |
| réduction de 2 € par engagement pour les adhérents de l'ACT Nord de la Picardie (n° carte : _____ ou cotis. avec engagement : 23 € ou 25 € cotis. couple) | | | |
| Total des engagements | | | |

Le chien est-il à confirmer ? OUI NON

Couple et paire : engagements gratuits.

Préciser le nom des chiens :

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe ouverte ou jeune selon son âge (ne concerne pas les classes puppy ou baby).

CAGES EN NOMBRE LIMITÉ

DÉBUT DES JUGEMENTS : 9 H 30

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris partiellement connaissance avec l'extrait condensé du règlement.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité de fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien, à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de la manifestation.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Je m'engage à respecter les modalités de sortie de l'exposition à savoir aucune sortie autorisée avant 16h30.

** (en cas d'engagement de plusieurs chiens les classes baby, puppy et vétérain ne peuvent être comptés comme 1^{er} ou 2^e chien).*

Mode de paiement au nom de l'ACTNP mandat CCP chèque

Pour les étrangers : eurochèque mandat international
IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 code BIC AGRIFRPP887

Engagements possibles sur internet : <https://cedia.fr>
paiement par carte bancaire sécurisé

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

**RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
pour les classes Travail et Champion**

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 17/02/2019)

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Niveau 3 pour le pistage F.C.I. sur 2 concours
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e catégorie

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e cat..

Retrievers

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CHAMPION

Le titre de champion doit avoir été homologué avant le 17/02/2019 (joindre obligatoirement photocopie du justificatif).

RÉPONSE :

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.

CLASSE TRAVAIL : « pour inscrire un chien en Classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une photocopie du certificat de la F.C.I. sur lequel seront confirmés - cette confirmation étant faite par l'association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou propriétaire du chien - que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière. »

CLASSE CHAMPION : « pour inscrire un chien en Classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement. »

- un titre de Champion International de la F.C.I.
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins deux récompenses dans un pays membre de la F.C.I.)
- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent être acceptés.

PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

| | | | |
|--|---|--|---|
| VARIÉTÉ : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. | COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. | POIL (Longueur ou texture) : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées, Allemand, Blanc Suisse et Hollandais, Petit Chien Russe. | TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. POIDS : Pékinois, Épagneul Japonais, Papillons, Phalènes. |
|--|---|--|---|

IL EST RAPPELE AUX PROPRIETAIRES QU'ILS SONT TENUS DE SE CONFORMER AUX ARRETES DE LA LOI DU 6 JANVIER 1999

IL A ETE CONSTATE DE PLUS EN PLUS UN MANQUE DE DISCIPLINE DE CERTAINS EXPOSANTS QUI, DES LA FIN DES JUGEMENTS, TENTENT DE SORTIR DE L'EXPOSITION AVEC LEUR CHIEN AVANT L'HEURE FIXEE SOIT 16H30. CETTE PRATIQUE EST INADMISSIBLE CAR ELLE PRIVE LE PUBLIC QUI PAIE UN DROIT D'ENTREE D'UN CERTAIN NOMBRE DE CHIENS. LE SEUL BENEFICE DES EXPOSITIONS EST JUSTEMENT FOURNI PAR LES VISITEURS ET CES BENEFICES SONT INDISPENSABLES AU MAINTIEN DE TELLES MANIFESTATIONS. EN OUTRE, CETTE PRATIQUE EST CONTRAIRE A L'INTERET MEME DE L'EXPOSANT CAR ELLE LE PRIVE DU CONTACT AVEC UN PUBLIC LE PLUS SOUVENT TRES INTERESSE ET AUQUEL L'EXPOSANT FAIT CONNAITRE LA RACE QUI LUI EST CHERE. DE PLUS, IL SERAIT SOUHAITABLE QUE LES EXPOSANTS AFFICHENT LES CARTONS DE PRIX DECERNES A L'EXPOSITION MEME, CELA PERMET AUX SPECTATEURS NON AVERTIS DE S'EDUQUER.

SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS LE COURAGE D'OBSERVER CES DISPOSITIONS, N'ENGAGEZ PAS VOS CHIENS. CELA NOUS EVITERA D'AVOIR A PRENDRE DES SANCTIONS QUI NE SERAIENT QUE L'APPLICATION DU REGLEMENT. NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE DE VOTRE COMPREHENSION ET DE VOTRE SPORTIVITE.



ROYAL CANIN®